# Résolution sur la Composition et le Renouvellement du Mandat du Groupe de Travail sur les Populations/Communautés Autochtones en Afrique - CADHP/Res.81(XXXVIII)05

 déc 05, 2012

**La Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples,  réunie  en sa 38ème Session ordinaire à Banjul, Gambie, du 21 novembre au 5 décembre 2005 ;**

***Rappelant*** sa Résolution Réf. ACHPR/Res.65 (XXXIV)  03 sur l’adoption du Rapport du Groupe de travail sur les Populations/Communauté autochtones  adoptée à sa 34ème   Session ordinaire tenue à Banjul, Gambie, du 6 au 20 novembre 2003;

***Rappelant*** que la Commission Africaine a créé un groupe de travail composé de six membres, dont deux de la Commission Africaine ;

***Notant*** que la Commission Africaine a confié au Groupe  de travail un mandat pour une période initiale de deux ans ;

***Considérant*** que le mandat initial de deux ans du Groupe de travail vient à expiration à cette 38ème   Session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples ;

***Se félicitant***  de l’assistance continue apportée par le Groupe de travail international sur les Affaires indigènes (IWGIA) aux activités du Groupe de travail de la Commission Africaine ;

***Reconnaissant*** le travail accompli par le Groupe de travail au cours des deux dernières années de son mandat ;

***Reconnaissant en outre*** l’importance de l’œuvre du Groupe de travail dans la promotion et la protection des droits des population/communautés autochtones en Afrique, ainsi que la nécessité de permettre au Groupe de travail de poursuivre  son mandat ;

**Décide**de :

* renouveler le mandat du Groupe de travail pour une période de deux ans à compter du 5 décembre 2005 ;
* désigner le Commissaire Kamel Rezag Bara, Président du Groupe de travail ; et
* désigner le Commissaire Musa N. Bitaye membre du Groupe de Travail.